

BACCALAUREAT TECHNOLOGIQUE

Définition de l'épreuve de mathématiques de la série Sciences et Technologies de la Santé et du Social (ST2S)

NOTE DE SERVICE N°2008-007 DU 10-1-2008

RLR : 544-1a

BO n°4 du 24 janvier 2008

Cette définition d'épreuve est applicable à partir de la session 2009 du baccalauréat.

Epreuve écrite

Durée : 2 heures

Coefficient : 3

1- Objectifs de l'épreuve

L'épreuve est destinée à promouvoir la cohérence de la formation en utilisant les liens entre les différentes parties du programme, en tissant les relations entre les mathématiques et les autres disciplines, et à évaluer la façon dont les candidats ont atteint les grands objectifs de formation mathématique visés par le programme :

- entraîner à la lecture active de l'information, à sa critique, à son traitement ;
- former à l'activité scientifique par l'acquisition de méthodes d'observation, en développant une analyse et une réflexion critiques ;
- développer les capacités de communication ;
- apprendre à situer et intégrer l'usage des outils informatiques dans une démarche scientifique.

2- Nature du sujet

Le sujet comporte trois exercices indépendants les uns des autres portant sur les différentes parties du programme, notés chacun sur 5 à 8 points, pouvant comporter plusieurs questions.

3- Calculatrices et formulaires

L'emploi des calculatrices est autorisé, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur. Il appartient aux responsables de l'élaboration des sujets de décider si l'usage des calculatrices est autorisé ou non. Ce point doit être précisé en tête des sujets.

Il n'est pas prévu de formulaire officiel. En revanche, les concepteurs de sujets peuvent inclure certaines formules dans le corps du sujet ou en annexe, en fonction de la nature des questions.

4- Recommandations destinées aux concepteurs de sujets

1) Un candidat doit avoir largement le temps d'aborder l'ensemble des questions posées et tirer un bénéfice appréciable de la régularité de ses efforts au niveau de l'évaluation de l'épreuve.

2) Pour que les objectifs définis au point précédent soient atteints, les exercices peuvent, par exemple, débiter par des questions simples ou consacrer plusieurs questions à la vérification d'acquis élémentaires.

3) Le sujet doit aborder une grande partie des connaissances envisagées dans le programme. Tous les alinéas du programme peuvent faire l'objet de questions. On évitera de faire porter plusieurs exercices sur la même partie du programme.

4) Les notions abordées dans le programme de première et non reprises en terminale ne constituent pas le ressort principal des exercices, mais doivent être assimilées par les candidats qui peuvent avoir à les utiliser.

5) Certains exercices peuvent faire référence à d'autres disciplines, notamment les sciences et technologies de la santé et du social, la biologie et la physiopathologie humaines et les sciences physiques et chimiques. Leurs supports ne doivent pas être artificiels. Les éventuelles connaissances spécifiques requises doivent alors être fournies dans l'énoncé. Les exercices de ce type doivent prendre en compte la difficulté éventuelle liée au changement de cadre imposé au candidat.

6) Pour des parties du sujet concernant l'utilisation d'un tableur ou des traitements de données statistiques, les énoncés sont adaptés au contexte de l'enseignement et aux modalités de l'épreuve. Certains éléments qui pourraient être nécessaires (copies d'écran, résultats de calcul, etc.) seront fournis sur papier avec les sujets.

7) Si des questionnaires à choix multiple (QCM) sont proposés, les modalités de notation doivent en être précisées.

5- Remarques sur la notation

1) Les correcteurs ne manifesteront pas d'exigences de formulation démesurées, et prêteront une attention particulière aux démarches engagées, aux tentatives pertinentes, aux résultats partiels.

2) Les concepteurs de sujets veilleront, dans leurs propositions, à mettre en évidence les objectifs et les compétences visés.

3) Les consignes de correction devront permettre aux correcteurs de prendre réellement et largement en compte la qualité de la rédaction, la clarté et la précision des raisonnements, la démarche critique, la cohérence globale des réponses dans l'appréciation des copies.

Epreuve orale de contrôle

Temps de préparation : 20 minutes

Durée : 20 minutes

Coefficient : 3

L'épreuve consiste en une interrogation du candidat visant à apprécier sa maîtrise des connaissances de base. Pour préparer l'entretien, l'examineur propose au candidat deux exercices courts portant sur des compétences essentielles du programme de mathématiques du cycle terminal. Il veillera à la qualité et à la lisibilité des supports proposés aux candidats.

Le candidat peut s'appuyer, pendant l'entretien, sur les notes prises pendant la préparation. L'examineur vise à faciliter l'expression du candidat et à lui permettre de mettre en avant ses connaissances. Il est indispensable qu'un dialogue s'instaure afin que l'examineur puisse aussi juger de la capacité de l'élève à prendre en compte oralement les indications qui lui sont données.

Les conditions matérielles (en particulier la présence d'un tableau) et les énoncés des questions posées sont adaptés aux modalités orales de cette épreuve.

L'usage des calculatrices est autorisé dans le cadre de la réglementation en vigueur. L'examineur pourra fournir avec les questions les formules qu'il jugera nécessaires.